

Bruno Fuligni, Michael Sibalis et Paul-David Régnier, Jean-Baptiste Fretigny
16 décembre 2008

Territoires policés et territoires de la délinquance

Café géographique animé par Gilles Fumey avec :

- Bruno Fuligni, écrivain et historien, qui vient de diriger "Dans les secrets de la police : Quatre siècles d'Histoire, de crimes et de faits divers dans les archives de la Préfecture de police" [1].
- Michael Sibalis, historien à la Laurier University au Canada et l'un des 45 auteurs de Dans les secrets de la police.
- Paul David Régnier, géographe qui a travaillé sur les questions militaires.

Trois mousquetaires pour explorer, ce soir, ces nouvelles territorialités : Bruno Fuligni, Michael Sibalis et Paul-David Régnier. Gilles Fumey souligne d'abord la nouveauté de l'entreprise de ce gros livre intitulé *Dans les secrets de la police : révéler par l'archive tout un antimonde et son contrôle par la police*.

Bruno Foglini est notamment connu pour son travail sur les « cryptarchies », [ces tentatives de création d'État](#) qui ont déjà fait l'objet d'un café géo. C'est en se penchant sur les auteurs de ces « territoires de pacotille » qu'il en est venu à s'intéresser aux **dossiers de police qui leur sont consacrés, à la Préfecture de Police de Paris**.

Au pied de la montagne Sainte-Geneviève à Paris, au deuxième étage du commissariat près de la place Maubert, dans la salle de consultation des archives, il découvre une série de dossiers étalés sur quatre siècles, il y a **près de 8 kilomètres linéaires de rapports**. La plupart d'entre eux sont en effet **constitués à titre préventif**. En accord avec les Éditions de l'Iconoclaste, il se lance dans un programme de lecture très ambitieux. Il s'agit d'appliquer à l'histoire les techniques de l'histoire de l'art en publiant les plus belles et les plus intéressantes pièces d'archives, documentées par 45 contributeurs.

Bruno Fuligni se propose ce soir de repenser la démarche de l'ouvrage de manière géographique, à travers la question du contrôle territorial de la capitale par la police.

Commençons par un fait spectaculaire, connu de tous les Français, l'assassinat d'un roi. Le registre d'érou de Ravailac est révélateur de **la quasi-absence de contrôle policier de la capitale jusqu'au milieu du 17^e siècle**. Le 14 mai 1610, c'est « un embouteillage du carrosse royal » rue de la Ferronnerie qui favorise l'assassinat d'Henri IV. Depuis le 11^e siècle, la Prévôté de Paris n'assure qu'une sécurité très mauvaise à Paris. La police est mal-aimée et différentes justices co-existent, dans une certaine indifférence à la criminalité. C'est un assassinat au Châtelet qui met le feu aux poudres et pousse Louis XIV à **créer en 1667 la Lieutenance générale de police de Paris. Son organisation préfigure deux des trois caractéristiques territoriales majeures de la Préfecture de Police**, selon Bruno Foglini.

L'organisation de la Lieutenance générale de police repose en effet sur **un principe d'unité territoriale : Paris comme ensemble unique, ce qui ne va pas de soi en 1667**. Le premier Lieutenant général, Gabriel de La Reynie, bouscule ainsi les formes d'organisation féodales, criminelles en particulier.

Tout d'abord, il disperse les bandes régnant sur **des sortes d'enclaves de droit concédées aux**

criminels. Ces zones de Paris aux mains d'une contre-société criminelle renvoient à la mythologie de la cour des Miracles : la pègre y est munie de sa propre justice interne, avec son propre système de fiscalité et de redistribution.

La Reynie lutte ensuite contre la nuit, pour **regagner la capitale une fois le soleil couché.** C'est un lent et difficile combat. Le financement des lanternes est assuré par les bourgeois. Des procès-verbaux en attestent, sanctionnant ceux qui n'entretiennent pas l'éclairage.

Dans un Paris où l'on circule de plus en plus, la criminalité se réorganise. Dans **une logique de réseau, émerge une nouvelle forme de criminalité : les gangs.** Le réseau de Cartouche à la Régence en est exemplaire. C'est un véritable petit État dans l'État qui défie le pouvoir royal, non pas politiquement mais économiquement, par ses trafics et sa contrebande. Toute cette organisation échappe au pouvoir.

Elle n'est démantelée que par une trahison, permettant la capture de Cartouche. De dépit, le chef du gang livre sur l'échafaud tout son réseau : près de 300 noms de cartouchiens, immergés dans la société. Des mendiants, des vrais ou faux infirmes, mais aussi des soldats, des commis aux écritures ou des domestiques : ils montrent la capacité de fédération de ce réseau. Sa chute est un grand succès pour la Lieutenance.

L'unité de cette police permet aussi les débuts d'une police politique. Elle demeure le symbole de l'arbitraire royal et reste une police mal-aimée. Le rejet de ce modèle sous la Terreur permet, au-delà des comités, la multiplication des polices parallèles. Signes d'une grande confusion et d'une grande violence, les pièces de procédure arborent alors des en-têtes extrêmement variés.

Sous le Consulat, trois textes de l'an VIII (1800), établissent la Préfecture de Police. La loi du 28 pluviôse est complétée par l'arrêté du 12 messidore qui précise ses attributions. Elles reprennent pour l'essentiel les compétences de la Lieutenance de police : police des m urs, police politique, police criminelle et de la voie publique. L'arrêté du 3 brumaire an IX marque **la deuxième caractéristique territoriale de la Préfecture de Police : l'extension spatiale de ses pouvoirs au-delà de Paris intra-muros.** L'arrêté étend en effet l'influence du préfet de police à Saint-Cloud, Meudon et Sèvres.

Ce processus d'extension ne date pas de 1800. La Reynie possède déjà des agents parmi les laquais et les ducs de Versailles. Il s'accélère avec la loi du 15 juillet 1853, qui élargit le champ de compétence de la Préfecture de Police au département de la Seine. Aujourd'hui, le célèbre 36, Quai des Orfèvres est d'ailleurs un Service *Régional* de la Police Judiciaire. Quant au préfet de police, il est aussi préfet de la zone de défense de Paris, qui concerne toute la Région Île-de-France en cas de catastrophe.

De manière surprenante pour un haut fonctionnaire qui dépend du Ministère de l'Intérieur, **le terrain d'action du préfet de police s'étend aussi à l'étranger.** Au 19^e, il envoie des agents dans quelques lieux particuliers : les grandes capitales de liberté que sont Londres, Bruxelles ou Genève. La Préfecture de Police conserve ainsi d'épais dossiers consacrés au séjour des communards en exil. Des professionnels interceptent par exemple le courrier adressé à Jules Vallès, le recopient soigneusement puis le recachettent.

Troisième caractéristique territoriale de la Préfecture que dégage Bruno Fuglini : son maillage.

Un centre tout d'abord : la vieille cité judiciaire en plein c ur de la capitale. La Préfecture de Police est sur une île au milieu du fleuve comme un château dans ses douves, alors que les lieux du pouvoir politique sont plus à l'ouest. C'est d'ailleurs dans la salle du billard du préfet de police qu'est signée la capitulation de von Choltitz, marquant la Libération de Paris, le 25 août 1944.

Ensuite, **les subdivisions s'enchâssent**. Il y a dans chaque arrondissement, deux officiers de liaison avec la préfecture et des quartiers munis chacun d'un commissariat, 48 au total.

Pour animer ce maillage, il y a les acteurs de la police eux-mêmes. Leur visibilité fait l'objet d'un débat constant : **doit-on reconnaître les policiers ou faut-il qu'ils reconnaissent ?**

Parmi ceux qui reconnaissent, il y a **une armée d'indicateurs**, les mouchards ou les « mouches ». Ils entretiennent un système de lettres et de billets convergeant vers la Préfecture de Police. Certains sont des délateurs bénévoles, bien avant l'Occupation. D'autres en font un deuxième métier, à la suite d'un recrutement : ils signent d'un prénom de convention ou bien d'un numéro. C'est la police en civil ou la police invisible.

La police en tenue est très récente. Elle apparaît progressivement, à l'impulsion du préfet de police Debelleye en 1829, qui crée les sergents en tenue, dans une logique de dissuasion mais aussi de contrôle des agents eux-mêmes. Les agents doivent porter un numéro pour permettre leur identification en cas d'abus de pouvoir.

Initialement recrutés pour leur carrure, le préfet Lépine cherche à les rendre aimables aux yeux de la population, au tournant des 19^e et 20^e siècles. Il veille personnellement à leur recrutement et les mobilise pour porter assistance lors de la crue de 1910, ce qui contribue à changer leur image.

Au-delà de l'uniformité apparente du maillage, les policiers sont plus ou moins présents dans l'espace de la capitale, ce qui introduit de nouvelles différenciations.

Certaines zones font l'objet d'une attention accrue. C'est tout particulièrement le cas des bords du fleuve et des canaux, avec la brigade fluviale mise en place par Lépine. Mais aussi de l'espace souterrain : caves, carrières, égouts, catacombes et métro. Les compétences de la police d'inspection et d'appréhension sont définies en ce domaine dès le 18^e siècle. Il y a aussi tous les interstices (intérieur d'épaves ou dessous des ponts), susceptibles de recéler des activités répréhensibles et parallèles, ainsi que l'espace virtuel avec internet.

Cette différenciation au sein du maillage s'avère assez efficace. Juste après avoir assassiné Jean Jaurès au Café du croissant, rue Montmartre, Raoul Villain rencontre un gardien de la paix qui l'arrête immédiatement. L'assassinat a lieu dans un quartier sensible politiquement et donc particulièrement surveillé : le quartier de la presse, avec *L'Humanité* non loin et le *Journal du voyage* juste au dessus du Café du croissant.

Cette logique différenciée et préventive du maillage a pour pendant des zones où la surveillance policière se relâche : s'autonomisent et se canalisent certaines formes plus ou moins légales. C'est le cas pour la prostitution avant la loi Marthe Richard de 1946. On trouve des « maisons de tolérance » jusque dans des beaux hôtels, entre le parc Monceau et les Champs-Élysées. Le Sphinx, boulevard Edgar Quinet, fait même l'objet d'une négociation d'ouverture avec la police. On réalise une enquête de voisinage et on verse au dossier les plans de l'architecte.

Le pouvoir de surveillance du territoire de la police s'est considérablement renforcé au cours de la période, avec la montée des effectifs et, plus récemment, la vidéosurveillance. L'identification plus aisée des récidivistes a joué aussi un grand rôle avec le bertillonnage, ensemble de techniques anthropométriques d'Alphonse Bertillon (1853-1914), que remplace aujourd'hui progressivement la biométrie.

La parole est alors **Michael Sibalis : jusqu'où va cette volonté de savoir de la police en matière de territoire et de sexualité ?**

Michael Sibalis travaille sur le Marais et a participé au [café géo organisé sur ce quartier](#). Il a rédigé un des chapitres du livre, intitulé « Tantes et Jésus ». Jésus est un mot d'argot qui désigne un jeune prostitué.

La surveillance des homosexuels passe notamment par celle des jardins publics (Palais Royal, Luxembourg et Tuileries) ainsi que des quais. Il existe même des patrouilles de pédérasie au 18^e siècle qui réalisent dans les années 1780 des portraits très détaillés. Même si l'homosexualité est dépénalisée depuis 1791, la police s'intéresse non seulement à la prostitution masculine mais aussi aux homosexuels en général, parfois assimilés à des prostitués. Selon Michael Sibalis, **l'existence de fichiers des homosexuels est attestée au moins jusque dans les années 1980**, même si la Préfecture de Police le nie. L'objectif n'est pas de lutter contre des motivations criminelles mais de constituer des archives dans la perspective d'une utilisation future.

Qu'en est-il du contrôle du territoire aujourd'hui ?, s'interroge Gilles Fumey. Bruno Fuligni considère qu'on surestime de beaucoup la violence de la jeunesse délinquante, par comparaison avec les bandes du début du 20^e siècle. Les Apaches, âgés de 12 ou 14 ans, se battaient alors au couteau et prostituaient leurs amies. Il s'interroge sur les raisons de **la faible présence de la police dans certains quartiers. S'agit-il d'une situation par défaut ou par stratégie de sacrifice de certaines zones vouées à l'observation ?** Il insiste toutefois sur **notre méconnaissance de nombreux interstices et de leur violence**. A l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, par exemple, des gens vivent ou se prostituent dans des gaines techniques, au c ur d'un espace aéroportuaire pourtant très contrôlé.

En quoi l'automobile a-t-elle changé le territoire de la police ?

Dès 1893, rappelle Bruno Fuglini, le préfet Lépine réglemente par arrêté le tout nouveau phénomène de la circulation automobile. Il tente de réduire à 12 km/h la vitesse, sauf en ligne droite où la vitesse autorisée est de 20 km/h s'il y a peu de monde sur la chaussée. Il rend aussi obligatoire les clignotants, les phares et les plaques d'immatriculation dans ce texte pionnier qui préfigure notre actuel *Code de la route*. Avec la diffusion de la voiture, son application fait resurgir le problème de la police mal aimée.

En 1911, la bande à Bonnot lance son braquage de la Société Générale, rue Ordener. Bonnot, très bon chauffeur mécanicien, s'enfuit en voiture avec sa bande. La police ne peut le poursuivre, faute d'avoir su s'équiper ! Jusque-là réservées aux transports des personnages officiels, les automobiles de la police passent de 8 à 16 lors de l'arrestation de Bonnot quatre mois plus tard.

Mais l'automobile change aussi la sociologie et l'ambiance sonore de la rue. Les cris de métiers, aux termes altérés à force d'être scandés, disparaissent. Tous les petits métiers, qui supposent un signe pour les exercer en toute légalité, sont chassés de la rue par la voiture, en direction des passages couverts et du métro, quand ils ne disparaissent pas.

Enfin, Paul-David Régnier élargit la question aux polices des ex-colonies françaises, pour lesquelles la police française a souvent été présentée comme un modèle à suivre. Il y observe cependant un certain nombre de spécificités territoriales. Le territoire urbain policé des ex-colonies connaît de très grandes disparités. Certains lieux de pouvoir, résidences d'hommes politiques et ambassades concentrent l'essentiel de la présence policière, avec une logique de répartition archipélagique. Cette concentration s'accompagne d'**une militarisation de l'appareil policier au sein des gardes présidentielles**. A la fois forces de police et forces militaires, elles en possèdent les moyens correspondants : blindés, hélicoptères et aviations. Elles répondent à une double fonction, prétorienne et de police politique, pour réprimer les opposants. L'inspiration est plutôt à chercher du côté du modèle du KGB.

En revanche, **dans les espaces périphériques de ces ex-colonies, la police, très peu**

présente, intervient en dernier ressort. Elle se contente le plus souvent de prendre acte et de normaliser le semblant de justice « populaire » opéré dans le quartier ou dans le village, quand les policiers ne sont pas associés à une forme d'insécurité pour corruption.

Les espaces périphériques de ces États échappent ainsi à bien des égards au contrôle policier. Dans l'espace sahélien, les États obtiennent des fonds de l'Union Européenne et des États-Unis, au titre de la lutte contre le terrorisme le long des routes transsahariennes. Mais ce « terrorisme » est en fait du grand banditisme, qui devrait relever des missions ordinaires assurées par la police...

Au terme de cette exploration des territoires de contrôle, et de l'antimonde qui s'y dessine en creux, on est tenté de revenir au travail de Michel Foucault, si fondateur sur ces questions [2].

Compte rendu : Jean-Baptiste Fretigny.

[1] Bruno Fuligni, *Dans les secrets de la police : Quatre siècles d'Histoire, de crimes et de faits divers dans les archives de la Préfecture de police*, Paris, Éditions L'Iconoclaste, 2008.

[2] *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

© Les Cafés Géographiques - cafe-geo.net